

Deuxième Conférence des Nations Unies sur les Pays en
Développement sans Littoral (PDSL)

(Vienne, 03-05 novembre 2014)

Déclaration de Monsieur Mamadou Hachim KOUMARE,
Ministre de l'Équipement, des Transports et du
Désenclavement.

A vérifier au prononcé

- Monsieur le Président;
- Mesdames et Messieurs les Chefs d'Etat et de Gouvernement;
- Monsieur le Président de la 69^{ème} session de l'Assemblée générale des Nations Unies;
- Monsieur le Secrétaire général des Nations Unies;
- Mesdames Messieurs les Chefs de délégation;
- Mesdames Messieurs les délégués ;
- Mesdames et Messieurs ;

C'est pour moi un plaisir et un insigne honneur de prendre la parole devant vous à l'occasion de la 2^{ème} Conférence des Nations Unies sur les Pays en développement sans Littoral.

Monsieur le Président,

Permettez-moi, au nom du Président de la République du Mali, Son Excellence Monsieur Ibrahim Boubacar KEÏTA, de vous féliciter à l'occasion de votre élection à la présidence de cette importante conférence et surtout vous exprimer la disponibilité totale de la délégation du Mali à coopérer avec vous pour la réussite de nos assises.

La présence à cette conférence de nombreuses hautes personnalités, témoigne, assurément, de l'importance que la communauté internationale attache à la question de développement des Pays sans littoral.

Monsieur le Président,

Le Mali, à l'instar d'autres pays membres des Nations Unies, a pris part à la Conférence internationale ministérielle d'Almaty, les 28 et 29 août 2003, ayant abouti à l'adoption d'un programme d'action ambitieux à la dimension des défis posés à l'ensemble des pays en développement sans littoral.

La deuxième Conférence qui nous réunit aujourd'hui, est sans conteste, l'aboutissement du long processus d'évaluation et de suivi.

Le rapport présenté est assez complet et compréhensif. Il met l'accent sur les succès et les défis à relever en vue d'atteindre les objectifs globaux parmi lesquels la participation effective des LLDC au commerce international, moteur de croissance et de développement économique.

Au cours de la période sous revue, le Mali a entrepris beaucoup d'actions conformément aux cinq (5) axes prioritaires adoptés à Alamy. Il s'agit entre autres :

- la transposition de toutes les dispositions des textes communautaires et la signature des conventions d'utilisation des installations portuaires octroyées au Mali par les différents pays portuaires de transit ;
- la mise en place d'un Comité National de Facilitation des Transports et d'un Comité Mixte de Suivi des Réformes Etat/Secteur Privé ;
- la construction des Postes de Contrôle Juxtaposés au niveau des frontières ;
- la création de la Cellule Technique de Suivi du Cadre des Affaires et de l'Agence pour la Promotion des Exportations (APEX) ;
- la création d'un Guichet Unique Electronique du Commerce Extérieur et des Transports (GUECET) ;
- la mise en Œuvre d'un programme de renforcement des capacités et d'un Cadre Intégré Renforcé dont l'évaluation globale *annuel* cette année ~~même~~ s'est conclue sur des résultats probants obtenus, notamment en matière de renforcement des capacités d'offre en vue d'augmenter les exportations des pays bénéficiaires.

C'est le lieu de remercier très sincèrement l'ensemble de nos partenaires techniques et financiers(PTF) ainsi que les pays de transit pour leur accompagnement constant.

Monsieur le Président,

Cependant, l'arbre ne doit pourtant pas cacher la forêt. Malgré les efforts consentis, nous restons confronter à des difficultés majeures persistantes que sont, entre autres :

- la cherté de l'accès aux ports des pays en transit portuaires, la lourdeur et la diversité des procédures au niveau des pays de transit et des pays sans littoral eux-mêmes compromettant dans certains la compétitivité de nos produits sur les marchés internationaux ;

- ▣ l'insuffisance des ressources humaines qualifiées et de financement pour des investissements conséquents dans le domaine des infrastructures de transport ;

Monsieur le Président,

On ne peut faire le commerce que lorsqu'on peut se rendre physiquement ou virtuellement aux endroits appropriés sans se soucier des tracasseries inutiles. C'est dans ce contexte que le Mali dont le développement économique dépend de la transformation de sa situation de pays enclavés en un pays totalement intégré dans le système international de commerce à travers la mise en place d'un système de transport et communication efficaces sûr et à moindres coûts envisage d'entreprendre des actions sur toutes les questions relatives au désenclavement tant intérieur qu'extérieur.

A ce titre les actions suivantes sont programmées :

- ▣ l'élaboration d'un document de Politique Nationale des Transports et Infrastructures de Transport ;
- ▣ la mise en œuvre effective des dispositions communautaires (UEMOA) relatives à la facilitation des transports, la suppression des barrières non tarifaires et la sécurité routière et le respect de la charge à l'essieu. Par exemple, l'application effective du TRIE avec les pays côtiers limitrophes ;
- ▣ L'allègement des procédures du commerce extérieur, notamment la création d'un Guichet Unique à l'exportation ;
- ▣ Le renforcement des capacités en vue de disposer des ressources humaines qualifiées ;
- ▣ le développement, la réhabilitation et l'entretien des infrastructures de transports (routières, ferroviaires, aériennes et maritimes), y compris le renforcement des capacités d'entreposage par la construction de ports secs.

Monsieur le Président,

Permettez-moi de saisir cette occasion pour m'appesantir sur deux points qui de mon point de vue assureront le succès de la mise en

œuvre du futur programme d'actions décennales qui sera adopté à Vienne. A mon humble avis, aucune des priorités spécifiques du programme d'actions pour la décennie à venir ne saurait avoir un impact à hauteur de souhait que si les solutions idoines aux problèmes d'infrastructures étaient trouvées. L'insuffisance des infrastructures restent une contrainte majeure au développement des pays sans littoral qui de surcroît sont classés parmi les PMA ou sortant de crise comme mon pays le Mali. Deuxièmement le mécanisme de suivi et le support des partenaires sont les clés de succès car ils permettent de mesurer, guider et apporter les soutiens financiers nécessaires.

C'est sur cette note que je voudrais terminer mon allocution et adresser mes vives félicitations et mes remerciements appuyés aux Autorités et au Peuple autrichiens pour leur hospitalité et les efforts consentis dans l'organisation et la réussite de cette importante rencontre.

Je vous remercie./.